canton de vaud

GRAND CONSEIL

DÉCEMBRE 2019 GC-113

Rapport de la Commission interparlementaire de contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale aux Grands Conseils des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura pour l'année 2018

La commission interparlementaire (CIC As-So), chargée du contrôle de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations et instituée conformément à l'article 15 du Concordat du 23 février 2011[1], composée des délégations des cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura, réunie à Lausanne, le 29 novembre 2019, vous transmet son rapport annuel.

Mission de la Commission interparlementaire

La commission interparlementaire de contrôle a été instituée au sens des dispositions de la CoParl[2] et a pour mission de contrôler les objectifs stratégiques de l'Autorité de surveillance (As-So), sa planification financière pluriannuelle, le budget et les comptes et l'évaluation des résultats obtenus. Composée de trois membres par canton, la commission a formellement été constituée lors de la séance du 22 novembre 2012, à Delémont. Le secrétariat de la commission est assuré par le Secrétariat du Parlement jurassien.

Composition de la commission et de son bureau

La composition de la commission est restée la même en 2018 qu'en 2017, à savoir :

Délégation vaudoise : Mme Christine Chevalley, M. Philippe Ducommun et M. Jean-Claude Glardon.

Délégation valaisanne : MM. Sylvain Défago, Bastien Forré et Pierre Contat. M. Jean-Pierre Terretaz a remplacé M. Forré lors d'une séance.

Délégation neuchâteloise : Mmes Françoise Jeanneret, Veronika Pantillon et M. Marc-André Nardin.

Délégation jurassienne : MM. Rémy Meury, Pierre-André Comte et Philippe Rottet.

Bureau : pour les années 2018 et 2019, le Bureau est composé de Mme Christine Chevalley (VD), présidente, M. Rémy Meury (JU), 1er vice-président, et M. Sylvain Défago (VS), 2e vice-président.

Activités de l'As-So et considérations de la commission

La commission s'est réunie à deux reprises en 2018, le 29 juin au Parlement vaudois et le 30 novembre au siège de l'As-So à Lausanne. M. Dominique Favre, directeur de l'As-So a pris part aux deux séances et M. Laurent Kurth, empêché en juin, a pris part à la séance de novembre.

Organisation de l'As-So

Le conseil d'administration de l'Autorité de surveillance a été composé des conseillers d'Etat et ministre Laurent Kurth (président, Neuchâtel), Béatrice Métraux (vice-présidente, Vaud), Charles Juillard (Jura) et Frédéric Favre (Valais). M. Kurth a exercé la présidence en 2018 pour la troisième année consécutive.

[1] Concordat sur la création et l'exploitation de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale du 23 février 2011 entre les cantons de Vaud, du Valais, de Neuchâtel et du Jura.

[2] Convention relative à la participation des Parlements cantonaux dans le cadre de l'élaboration, de la ratification, de l'exécution et de la modification des conventions intercantonales et des traités des cantons avec l'étranger

L'Autorité de surveillance compte actuellement 15 collaboratrices et collaborateurs, toujours sous la direction de M. Dominique Favre, directeur, Mme Claire-Christine Maurer, directrice adjointe, et M. Rosario di Carlo, sous-directeur. Son siège est à Lausanne. Elle dispose d'un site internet, www.as-so.ch , sur lequel figure l'ensemble des informations utiles.

Rapport annuel, comptes 2017 et budget 2019 de l'As-So

Les comptes 2017 de l'As-So se sont soldés avec un bénéfice de 110'199 francs qui s'explique par une stabilité des revenus des émoluments, tant au niveau du barème que du montant, une baisse des charges de personnel et des charges d'exploitation en baisse. Au niveau des émoluments, la diminution des institutions sous contrôle est compensée par une augmentation de leur bilan, base de calcul pour les émoluments.

Au niveau du bilan de l'institution, il s'est stabilisé à hauteur de 3'023'000 francs. Une réserve a été constituée pour un éventuel assainissement de la caisse de pensions des employés, dont la majorité est affilié à Publica. L'As-So dispose également d'une provision pour le renouvellement du matériel informatique dont la commission a questionné la pertinence de son maintien. Les capitaux propres s'élèvent à 2,4 millions et permettraient à l'As-So d'avoir les liquidités suffisantes pour tenir une année en cas de problème de facturation.

L'As-So tient une comptabilité séparée pour la surveillance des fondations classiques et celles des institutions de prévoyance, permettant de s'assurer que l'une ne subventionne pas l'autre. Sur les 110'000 francs de bénéfice, 12'000 francs sont réalisés dans la surveillance des fondations classiques pour les cantons de Vaud et Neuchâtel, ce qui est une amélioration par rapport aux comptes 2016, et 97'000 francs dans la surveillance des institutions de prévoyance.

Les comptes ont fait l'objet d'une révision par l'Inspection des finances du canton du Valais.

Concernant le rapport de gestion, la commission interparlementaire s'est particulièrement intéressé aux statistiques du nombre de dossiers entrés, traités et restants à contrôler en fin d'année. Elle a demandé que ces informations figurent de manière plus précise dans les prochains rapports comme indicateur de l'efficacité de l'As-So (voir tableau joint au présent rapport. A noter que les institutions surveillées ont six mois pour remettre leurs comptes, il est donc impossible à l'As-So de contrôler dans l'année les comptes des fondations de l'année précédente.

La commission a également été renseignée sur la classification par risque des dossiers et leur traitement prioritaire en fonction du risque déterminé.

Le budget 2019 a été présenté à la commission lors de sa séance de novembre et prévoyait un bénéfice de 50'000 francs avec le maintien du même barème des émoluments, une réduction des charges de personnel résultant du non-remplacement d'un départ dans la mesure où l'effectif permet d'assurer un taux de 100% de dossiers traités.

Activité et organisation de l'As-So et de la surveillance

Pour les nouveaux membres de la commission, le directeur a présenté l'organisation de l'As-So et ses missions. Il a notamment présenté la structure de l'As-So, son rôle et les missions de ses différents organes, son système de contrôle interne ainsi que les différents processus mis en place. Le contexte dans lequel évolue l'As-So a également été détaillé.

Lors de la séance de novembre, la commission a profité de sa présence au siège de l'As-So pour découvrir, aux travers divers ateliers présentés par les collaboratrices et collaborateurs, le fonctionnement interne et les différents secteurs de l'institution.

Suite aux remarques faites dans le cadre des comptes 2017, il a été présenté en détail à la commission en novembre les statistiques sur le nombre de dossiers reçus et traités chaque année par l'As-So et leur priorisation.

Haute surveillance et discussions au niveau fédéral

La commission a été renseignée sur les échanges avec la commission de haute surveillance (CHS PP) et l'inspection que cette dernière a conduite en mai 2018. La pertinence des thèmes choisis pour cette inspection a suscité pas mal de scepticisme de la part de l'As-So et de la commission. La plupart des

questions relevait plutôt de la surveillance des experts agréés plutôt que du rôle des autorités de surveillance. Le but de la CHS PP est d'assurer une uniformité des pratiques entre les autorités de surveillance. Toutefois, dans ses inspections et directives, elle semble parfois se chercher du travail.

La question de la possibilité ou non pour des conseillers d'Etat de siéger au sein du conseil d'administration de l'autorité de surveillance est toujours un sujet de discussion. Un projet d'optimisation de la surveillance des premier et deuxième piliers au niveau fédéral risque d'ouvrir le débat sur cette question durant l'année 2019. Des interventions déposées aux Chambres fédérales sont également suivies de près par l'As-So à ce propos.

Avenir de la surveillance LPP et de l'As-So

Dans le cadre des discussions relatives tant au rapport d'activité qu'à la haute surveillance, la commission a continué à s'intéresser aux questions d'avenir en matière de surveillance LPP, notamment par rapport aux modifications probables de la législation fédérale, mais aussi à l'éventuelle fusion de l'As-So avec l'autorité de surveillance genevoise ou à l'intégration du canton de Fribourg en son sein. La concentration constatée des institutions de prévoyance, de même que la multiplication des instances de contrôle dans le domaine de la prévoyance impliquent un continuel questionnement quant aux structures mises en place, dont l'As-So.

La commission interparlementaire continue à être vigilante sur ces enjeux à venir qui nécessiteront éventuellement une adaptation du concordat.

Rythme des réunions

Sur proposition du président du conseil d'administration et constatant également que la durée de ses séances demeurait modeste, la commission interparlementaire a convenu de ne siéger dorénavant qu'une seule fois par an de manière ordinaire, afin d'examiner les comptes, le budget et le rapport d'activité de l'As-So. La convocation de séances extraordinaires reste possible.

Conclusion

Comme les années passées, la commission interparlementaire a été renseignée en détail sur les éléments permettant de juger de la bonne gestion et de la performance de l'Autorité de surveillance de la Suisse occidentale. Elle a pu faire connaissance avec la majorité des collaborateurs et découvrir leur travail.

Après les quelques années de mise en place, la commission peut constater que l'As-So s'est stabilisé au niveau de son personnel, de son organisation et de ses finances. Elle relève que le conseil d'administration tout comme la direction de l'institution restent attentifs aux évolutions à venir dans le domaine de la surveillance LPP et des fondations et ne manquent pas de tenir la commission interparlementaire informée de ces enjeux.

D'un point de vue financier, l'As-So jouit d'une bonne situation qui lui permettra de faire face ces prochaines années à d'éventuels déficits. La commission interparlementaire, au rythme d'une séance annuelle, continuera à suivre avec attention les questions financières et le maintien de l'équilibre financier pour les deux secteurs d'activité de l'As-So.

La commission interparlementaire remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'As-So, sa direction et son conseil d'administration de leur travail performant et professionnel.

Pour de plus amples informations, le rapport annuel de l'As-So est disponible en ligne, à cette adresse : https://www.as-so.ch/organisation/rapports .

Lausanne, le 29 novembre 2019

Au nom de la commission interparlementaire de contrôle As-So

Christine Chevalley (VD)	Jean-Baptiste Maître
Présidente	Secrétaire